Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le
ID : 032-243200508-20230228-D202302281053-DE

communauté de communes
Bastides & Vallons du Gers

Extrait du registre des délibérations
Conseil Communautaire du 28 février 2023 à 19 h à Marciac
(salle des fêtes de Marciac)

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Bastides et Vallons du Gers, convoqué le 22 février 2023, s'est réuni sous la présidence de M. Jean-Louis Guilhaumon, Président.

Conseillers communautaires titulaires présents : Patrick Larribat, Chantal Dubor, Jean-Paul Forment, Christian Luro, Maryse Abadie, Pascal Fort, Olivier Bonnafont, Jean Pagès, Daniel Raluy, Alain Payssé, Hélène De Resseguier, Cyril Cotonat, Sylvie Theye, Isabelle Blanchard, Jean-Claude Lascombes, Jean-Louis Guilhaumon, Dominique Dumont, Jean-Luc Meillon, Géraldine Pery, Maryse Garcia, Erich Douillé, Patrick Fitan, Nicole Pion, Romain Duport, Sandrine Blanchet, Jérôme Ganiot, Yahel Lumbroso, Muriel Devilloni, Marie-Martine Adler, Gérard Lille, Sandie Lefetz, Nicole Despouy, Claude Barbe, Alain Audirac, Patrick Marchesin, Jean-Jacques Daguzan

Conseillers communautaires suppléants présents (avec voix délibérative) : Patricia Pascal, Julien Tollis

Conseillers communautaires titulaires absents : Gérard Castet (donne pouvoir à Jean-Paul Forment), Monique Persillon (donne pouvoir à Chantal Dubor), Pierre Barnadas (donne pouvoir à Jean-Luc Meillon), Corine Barrère (donne pouvoir à Dominique Dumont), Nathalie Barrouillet (donne pouvoir à Patricia Pascal), Michel Lille (décédé), Raymond Quereilhac (donne pouvoir à Patrick Fitan), Régis Soubabère, Alain Bertin (donne pouvoir à Maryse Abadie), Franck Arnoux, Carole Arroyo (donne pouvoir à Nicole Pion),

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 38 (46 voix)

Secrétaire de séance : Dominique Dumont

Vote : Unanimité

Code : 20230228/10/5.3

Objet : Désignation de Madame Patricia Pascal, en qualité de Conseillère communautaire titulaire, et de Monsieur Bernard Moné, en qualité de Conseiller communautaire suppléant, suite au décès de Monsieur Michel Lille

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Vu l'arrêté préfectoral du 19 décembre 2017 portant modification des statuts de la communauté de communes Bastides et Vallons du Gers,

Considérant que suite au décès de Monsieur Michel LILLE maire de Monlezun, survenue en novembre 2022, de nouvelles élections ont été organisées dans la Commune de Monlezun,

Considérant qu'à l'issue de ces élections :

- Madame Patricia PASCAL a été élue Maire de Monlezun et désignée conseillère communautaire titulaire, pour représenter sa commune au sein du Conseil communautaire en remplacement de Monsieur Michel LILLE ;
- Monsieur Bernard MONE, élu 1er Adjoint au Maire de Monlezun, a été désigné conseiller communautaire suppléant, en remplacement de Madame Patricia PASCAL qui occupait cette fonction jusqu'au décès de Monsieur Michel LILLE.

Envoyé en préfecture le 06/03/2023
Reçu en préfecture le 06/03/2023
Publié le
ID : 032-243200508-20230228-D202302281053-DE

Après en avoir délibéré, les élus communautaires décident à l'unanimité :

- **de valider la désignation de Madame Patricia PASCAL, Maire de Monlezun, à la fonction de conseillère communautaire titulaire, en remplacement de Monsieur Michel LILLE, décédé ;**
- **de valider la désignation de Monsieur Bernard MONE, 1er Adjoint au Maire de Monlezun, à la fonction de conseiller communautaire suppléant, en remplacement de Madame Patricia PASCAL ;**
- **d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération et à donner aux services toutes instructions nécessaires à son exécution.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Le compte-rendu de la présente a été publié et affiché.
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Dominique Dumont

Le Président,
Jean-Louis GUILHAUMON